



N° : 2024DM63

**SERVICE** : Juridique  
**REF.** : JD

## DECISION DU MAIRE 2024

### Objet

Signature d'une convention de tournage « Les Mystères de l'Amour »

Le Maire de Marines,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°2023-CMa-06-03 déléguant au maire le pouvoir de signer toute convention à titre gracieux ou prorogeant un engagement de la ville, dont le montant ou le principe, dépenses ou recettes, a déjà été décidé lors d'une précédente délibération,

**Considérant** le projet de convention de tournage pour une série,

**Considérant** que l'objet de la convention ci-annexée est d'exposer les conditions dans lesquelles la commune autorise la société JLA Productions à réaliser un tournage audiovisuel pour les besoins d'une œuvre « Les Mystères de l'Amour » le 21 novembre 2024,

**Considérant** que les lieux concernés par l'autorisation sont les suivants :

- Le parvis de la Mairie
- La salle des mariages
- La salle Ledanseur
- Le jardin de l'Oratoire

**Considérant** que la redevance pour le tournage et pour l'emprise logistique et technique constituent un montant total de 1 370 euros,

### DECIDE

**Article 1** : De signer avec la société JLA Productions sise 7 rue des Bretons à Saint-Denis (93210) et représentée par Monsieur Henri HASBANI, la convention ci-jointe à la présente décision relative aux conditions de tournage.

**Article 2** : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à MARINES, le 15/11/2024

Le Maire



Nadine NINOT